



Enfant "indésirable" à l'étranger

Par **leox666**, le **12/07/2011** à **16:36**

Bonjour,

Mon problème est :

J'ai eu une aventure avec une fille russe, elle est enceinte et devrait accoucher le mois prochain (août 2011).

Je suis français, elle est russe et devrait donner naissance en Russie (Sibérie).

Je suis célibataire, pilote de ligne... et j'aimerais protéger mon patrimoine et donc ne pas reconnaître l'enfant.

Aujourd'hui, ma question est simple : la naissance du bébé, que va-t-elle impliquer en terme de :

- nationalité (pour le bébé et la mère)
- obligations financières (pension alimentaire, obligation de subvenir à leurs besoins...)
- d'autres risques (procédure de reconnaissance, d'obtention de la nationalité française...)

En vous remerciant d'avance de votre aide.